## Ville de Trois-Rivières

(2022, chapitre 129)

Règlement accordant une subvention à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières »

- **1.** Une subvention de 28 000,00 \$ est accordée en 2022 à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières ».
  - **2.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 1er novembre 2022.	
M. Jean Lamarche, maire	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière